

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-121 du 15 Mai 1992

chargeant Monsieur Richard ADJAHO,
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de l'Administration Territoriale de
l'intérim de Monsieur Théodore HOLO,
Ministre des Affaires Etrangères et de
la Coopération pour compter du Lundi
27 Avril 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

~~VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;~~

~~VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation
des résultats définitifs du deuxième tour des élections présiden-
tielles du 24 Mars 1991 ;~~

~~VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du
Gouvernement ;~~

~~VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de
pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République ;~~

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du Lundi 27 Avril 1992, Monsieur Richard
ADJAHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration
Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Théodore HOLO.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 15 Mai 1992

Pour le Président de la République, Chef
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par
délégation, le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MAEC-MISAT 4 Autres
Ministères 17 Départements 6 JORB 1.-